[illegible] payable six mois d'avance.

[illegible] ne sera arrêté, à moins que les arrérages [illegible], et à moins que celui qui voudra se [illegible] ne en ait fait connaître son intention [illegible] au bureau de l'ABEILLE, huit jours avant [illegible] un semestre courant.

[illegible] se publient en anglais et en français, à raison [illegible] quatre par carré de chaque langue pour la première [illegible] et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le [illegible] est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, [illegible] publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux [illegible] les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR CINCINNATI.

Le bateau-à-vapeur neuf SEVENTY-SIX, capitaine GORDON, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

14 mai YORKE, MACALESTER & CO.

POUR LOUISVILLE.

Le bateau à vapeur LAFOURCHE, capitaine Morehead, ayant une partie de son fret, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH.

14 mai Nouvelle-Levee, No. 15.

POUR VICKSBURG, GRAND GULPHE, *Et les ports intermédiaires.*

Le bateau-à-vapeur WOODSMAN, capitaine PARK, commencera à charger, et partira dimanche prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à FOSTER & HUTTON.

17 mai rue du Canal, no. 77.

POUR BORDEAUX.

La barque (AI) fine voilière, AIMABLE MARIE, capitaine FABRE, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira positivement le 5 juin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Conti, ou à

16 mai P. S. & O. SORBÉ, rue Royale, No. 113.

POUR LIVERPOOL.

Le navire A. 1. HELLESPONT, capitaine Pratt, partira vers le 20 du courant, et peut prendre 600 balles de coton sur le pont et loger plusieurs passagers. S'adresser à

15 mai LINCOLN & GREEN.

POUR NEW-YORK, (*Paquebot du 20 Mai.*) *Ligne entre New-York et la Louisiane.*

Le beau navire neuf NATCHEZ, capitaine LEED, est maintenant en chargement et partira le jour susdit. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à

11 mai FOSTER & HUTTON.

A VENDRE.

Pour cause de compte, la goëlette SPICA, [illegible] en cuivre, elle est bien construite et n'a que 10 mois de service; elle est de 70 tonneaux et vient d'être complètement repriée. Elle sera vendue à bon compte si l'on s'adresse immédiatement à

TOURNÉ & BECKWITH.

P. S. Si cela n'est pas vendu d'ici au 20 de ce mois, elle prendra un fret pour New-York. 14 mai

POUR LIVERPOOL.

Le navire classe A. 1. MARY & SUSAN, capitaine PIERCE, partira vers le 15 du courant, et peut recevoir quelques passagers; il prendra aussi [illegible] balles de coton sur le pont. S'adresser à bord, ou à

1er mai LINCOLN & GREEN.

POUR [illegible]

Le navire, A1, double et chevillé en cuivre, EMPIRE, capitaine A. O. BAKER, partira sous peu. Pour fret de 500 balles de coton, s'adresser à

12 mai L. OGDEN & Co. rue du Canal, No. 59.

POUR LE HAVRE.

Le navire double et chevillé en cuivre, DUBLIN PACKET, capitaine SAM. W. MCPHERSON, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à

J. OGDEN & Co.

11 mai rue du Canal, No. 59.

POUR LE HAVRE.

Le navire BOLIVAR, capitaine WELSH, partira pour le jour susdit, le 22 de ce mois. Il peut encore recevoir quelque marchandise et quelques passagers. Pour fret de 200 balles de coton, ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

10 mai A. QUERTIER & BOUTIN.

POUR NEW-YORK.

Le bon [illegible] doublé en cuivre, ASTRAEA, capitaine HODGKISS, n'a besoin [illegible] de son chargement.— [illegible] pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

10 mai J. W. ZACHARIE & CO.

POUR BOSTON.

Le brick MEXICO, doublé et chevillé en cuivre, capitaine J. GRACE, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du poteau No. 73, ou à

16 mai WM. G. HEWES.

POUR PHILADELPHIE.

Le brick fin voilier COMMERCE, capitaine SNOW, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, au dessous de la rue Conti, ou à

LAUVE & BENEDICT.

7 mai rue de la Douane, No 88.

POUR LA MOBILE. (*Paquebot régulier.*)

La goëlette neuve LOUISIANA, fine voilière et doublée en cuivre, capt. A. SMITH, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord, au Bassin, ou à

TOURNÉ & BECKWITH.

7 mai Nouvelle Levée, no 15.

POUR NORFOLK OU RICHMOND.

Le brick neuf, ARIEL, capt. SMITH, ayant besoin d'un peu de fret, pour lequel, ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Conti, ou à

7 mai J. W. ZACHARIE & CO.

On a besoin d'un navire pour prendre 500 à 700 balles de coton et les porter à Portsmouth. Ce fret serait donné également à un bâtiment qui serait maintenant en charge pour un de ces ports; s'adresser à THEOD. NICOLET & Co.

7 mai

A VENDRE OU A FRETER.

Le sloop SIGNAL, capt. E. Griffin, pouvant porter 500 baril. S'adresser au capitaine à bord, ou à THAYER, HURD & CO.

4 mai rue des Magasins.

POUR CHARLESTON, (C. S.)

Le sloop fin voilier NEW-ORLEANS, capt. Ashbey, ayant les trois quarts de sa cargaison à bord, partira sous peu. Pour le reste du fret, ou pour passage, s'adresser à bord, ou à

TOURNÉ & BECKWITH.

1 mai Nouvelle Levée, No. 15.

POUR BOSTON.

Le brick fin voilier RUPEE, doublé en cuivre, capitaine YOQUE, ayant la moitié de son chargement engagée, partira sans délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face du poteau No. 61, ou à

1er. mai STETSON & AVERY, rue du Camp

POUR NEW-YORK.

La goëlette fine voilière CAROLINE, capitaine STANTON, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord en face de la rue du Canal, ou à

TOURNÉ & BECKWITH.

28 avril rue de la Nouvelle Levée.

A FRETER.

Le sloop JUNO, pouvant porter 85 boucauts ou 450 barils. On préférerait un fret pour Charleston ou Savannah. S'adresser à

20 avril TOURNÉ & BECKWITH.

POUR PHILADELPHIE.

Le navire ROBERT MORRIS, capt. SINGER, ayant une partie de son chargement engagée; pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

23 avril SAM. C. BELL, rue du Canal.

A FRETER.

Le brick LUCY, capitaine TIDDLE, du port de 150 tonneaux. On donnerait la préférence pour un port au sud du Cap Hateras. S'adresser à

10 avril WM. G. HEWES.

TRAITES sur New-York, à vendre par

18 avril W. G. HEWES.

Depuis une de facilité les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit:

Navire LOUISVILLE, capitaine PARKER.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 novembre,	13 octobre,
5 février,	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire NASHVILLE, capitaine RATHBONE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

Navire NATCHEZ, capitaine REED.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire CREOLE, Capitaine PAGE.

De la N.-Orléans	*De New-York.*
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire HUNTSVILLE, Capt. STODDARD.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils sont peints en dehors et ont été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabines. 10 nov.

NOUVELLE LIGNE DE PAQUEBOTS POUR NEW-YORK.

Les navires composant cette ligne, partiront de la Nouvelle-Orléans le 8 et le 22 de chaque mois, et de N.-York le 1 et le 15 de chaque mois, (les Dimanches exceptés,) durant la saison, savoir:

Le navire ILLINOIS, capitaine R. WATERMAN, devant partir le 8 mai.

Le navire TALMA, capitaine T. BUNKER, devant partir le 22 mai.

Le navire TENNESSEE, capitaine G FOWLER, devant partir le 8 juin.

Le navire ALABAMA, capitaine GREENLEAF, devant partir le 22 juin.

Le navire KENTUCKY, capitaine E. S. DENNIS, devant partir le 8 juillet.

Les bâtimens ci-dessus sont de la première classe sous tous les rapports, ont été construits à New York, et ils sont commandés par des capitaines expérimentés. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à

WM. G. HEWES,

7 avril rue du Camp, no. 9.

WM. FADEUILHE & Co. Tapissier en meubles et Coleur de Papiers peints, rue de la Douane No. 44, préviennent les dames et messieurs de la Nlle. Orléans, qu'ils viennent de recevoir directement de Paris, un superbe assortiment de riches Papiers et Bordures, parmi lesquels il s'en trouve de veloutés, pleins en fonds, cramoisis dorés, verts dito, jaunes dito, avec leurs bordures velontées et dorées: aussi, environ 600 devants de cheminées assortis, ainsi qu'une grande quantité de figures drapées, pour décors d'appartemens, objets très-jolis et rares dans cette ville. Les soussignés pensent que cet assortiment et ceux qu'ils attendent incessamment, ajoutés au fond qu'ils ont maintenant, pourront les mettre à même de répondre à toutes les demandes qui leur seront faites.

Ils ont en magasin, un très-joli assortiment de franges, galons en soie, ornements dorés, ainsi qu'étoffes pour pour confectionnement de rideaux, matelats en crins et mousses; enfin, toute autre chose que l'on tient ordinairement dans un pareil établissement.

Rideaux et tapis faits de commande; canapés et chaises reparés à juste prix.

W. FADEUILHE & Co.

P. S. Une remise sera faite aux personnes de la campagne qui acheteraient pour revendre. On donnera du comptant pour des plumes et de la mousse noire.

14 mai—1m

MOUSQUETS.—Reçu par l'Hercules, de Philadelphie, cent-cinquante MOUSQUETS éprouvés, à vendre par

12 mai V. DAVID, rue de la Levée No. 38

A LOUER.

Un grand magasin d'entrepôt, à deux étages, situé dans la cour de la maison No. 25, rue Conti, entre Chartres et Levée. Il conviendrait pour en faire un entrepôt de vin. Le prix du loyer serait modique, et on donnerait possession du magasin immédiatement. S'adresser sur les lieux. 10 mai—

SUCRE ET MELASSE.—30 boucauts sucre des Attakapas, de première qualité; 12 boucauts mélasse, en débarquement du bateau à-vapeur Victory, à vendre par FOSTER & HUTTON.

12 mai rue du Canal, No. 77.

TOILE A DRAPS, &c.—50 balles Toile à draps de Russie, écrue; 15 dito blanche, ayant droit au drawback; aussi, 50 balles coton écru 4/4, et 60 do. 3-4, à vendre par

12 mai LINCOLN & GREEN.

PARFUMERIES FRAICHES.

Reçues par le navire Bolivar, du Hâvre.

LE soussigné a reçu par cet arrivage, Pommade d'une once: Poudre à cheveux; Bretelles en gomme élastique; Gants en fil d'Ecosse; Extraits d'odeurs tels que, jasmin, rose, violette, mousseline. Aussi: Brosses de toute espèce; Miroirs patentés, &c. &c.

Le soussigné prévient aussi le public, que depuis le 1er. mai courant, il a associé à son établissement M. *T. Romain*, et qu'à partir de cette date les affaires commerciales seront conduites sous la raison de T. ROMAIN & Co.

10 mai—6 PRE. ROMAIN

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

Partie marronne de chez le soussigné, le 28 du mois d'avril dernier, la mulâtresse américaine nommée JEANNE, âgée de 22 à 24 ans, taille de cinq pieds 2 à 4 pouces, figure allongée, louchant un peu; elle parle anglais et français. La récompense ci dessus sera donnée à celui qui la logera dans une des geoles de l'Etat, ou la conduira chez son maître, rue Condé, entre Ste. Anne et Dumaine.

Les capitaines de navires et autres sont, par le présent, avertis de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la loi.

8 mai—15 GABRIEL JULIEN.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

J. P. BOUGENEL a transporté son atelier de SELLERIE de la rue Conti à la rue Condé, No. 23, près la rue Ste. Anne, où comme par le passé, il fera tout ce qui dépendra de lui pour contenter les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

7 mai—2m.

MAISON DE CAMPAGNE.

A LOUER, deux Maisons agréablement situées à Madisonville, en face de la rivière Tchéfuncté. S'adresser rue du Camp, No. 9. 15 mai

101 BALLES foin de première qualité, en débarquement du navire Natchez, à vendre par (7 mai) FOSTER & HUTTON.

MORUE.—500 caisses à vendre à bord du brick Rupee, en face du poteau No. 81, ou par

2 mai STETSON & AVERY.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistier des Testamens.*—Mardi, 12 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Euphémie Masuteau, ci-devant veuve Crevon, et décédée épouse Jean Baptiste Lacour; une NEGRESSE nommée Pauline, âgée d'environ quinze ans; un TERRAIN, situé rue des Ursulines, entre les rues Dauphine et Bourgogne, mesurant 30 pieds de face, sur 150 de profondeur, avec les édifices qui s'y trouvent.

Conditions: Le terrain et les édifices, un cinquième comptant et le reste en quatre termes égaux, à six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, en billets par coupons, endossés à satisfaction, hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; l'esclave, un tiers comptant, et le reste à six mois, en billets par coupons, endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers, not. pub., aux frais des acquéreurs. 11 mai.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistier des Testamens.*—Mardi, 12 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de Jean Baptiste Grioux, et des mineurs Jean François et Zelmaïde Grioux; UNE NEGRESSE nommée Hélène, âgée d'environ 30 ans.

Conditions: un tiers comptant, et le reste à 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. Pédeseleaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 11 mai

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistier des Testamens.*—mardi 29 mai 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Wm. Blunt,

KITTY, mulâtresse, agé d'environ 30 ans, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison.

Conditions—6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. Par ordre de la cour.

24 avril MARTIN BLACHE, Régister.

L'acte de vente sera passé par devant H. Pedeseleaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Le Mardi 29 mai 1832, j'exposerai en vente, à midi, pour le compte de la succession de feu Vincent Pidoux; 1°. Une négresse nommer PAULINE, âgée de 22 ans, domestique de maison et marchande; 2°. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue Mandeville entre les rues Casacalvo et Grands Hommes, ayant 40 pieds de face sur 154 de profondeur, avec les edifices qui sont dessus; 3°. Un lot de terre situé dans le même faubourg, attenant au précédent, ayant 17 pieds de face sur 154 pieds de profondeur, avec les édifices qui s'y trouvent; 4°. Un lot de terre situé rue des Grandshommes, entre les rues Mandeville et Marigny, mesurant 52 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions: l'esclave, payable un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, les propriétés foncières, un cinquième comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passé pardevant C. Pollock, not. pub., aux frais des acquéreurs. 16 avril.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistier des Testamens.*—vendredi, 18 mai 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de la succession de feu James Pitot, les esclaves et la propriété ci après, savoir: JOHN, nègre américain depuis son enfance dans le pays, excellent domestique de maison et propre à tout, un peu enclin à l'ivrognerie; PAULINE, négresse Hibo, âgée de 45 ans, un peu blanchisseuse, un peu domestique, avec sa fille ADELE, négritte âgée de 7 ans; HENRIETTE, négresse âgée d'environ 21 ans, un peu couturière et domestique de maison, avec ses deux enfants, ANGELINA, âgée de 3 ans et demi, et JEAN, âgé de 3 semaines; LUCITE, griffe américaine, depuis long temps dans le pays, âgée d'environ 38 ans, excellente cuisinière et un peu blanchisseuse; depuis environ 15 mois la dite Lucile, à la connaissance de ses maîtres, s'est dérangée 5 fois; NANCY, fille de Lucille, âgée de 13 ans, aimant à l'absenter.

Un Terrain, situé à l'encoignure des rues Bourbon et de l'Hôpital, ayant 59 pieds de face à la rue Bourbon et 89 pieds de face à la rue de l'Hôpital avec les édifices qui sont dessus.

Conditions: les esclaves à 6 mois de crédit et la propriété foncière à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; les billets seront divisés par coupons à la convenance des vendeurs. Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs.

13 avril

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi 24 mai 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feue Clara Louise Boisdoré, une mulâtresse nommée ZUZANNE, âgée d'environ 16 ans un peu cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant L. H. Férand, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 19 avril.

LES soussignés ayant acheté LE FOND DE BOULANGERIE de M. L. M. MALLEIN, préviennent le public et leurs amis, qu'ils continuent le même genre d'affaires. Les capitaines de navires, de bateaux-à-vapeur et autres, continueront à trouver dans le dit établissement, toutes qualités de Biscuits, tels que Biscuits français, Biscuits de bord pour la chambre et pour matelots, Pains et Biscuits au beurre, ainsi que des Croquants connus sous le nom de *Boston Crackers.*

D'AQUIN FRÈRES & GREGOIRE.

7 mai—1m

EN débarquement de la Zilia, de Bordeaux, 6 pipes vieille Eau-de-Vie de Cognac,

49 barriques de Vin,

15 dito dito, qualité supérieure,

18 tierçons Vinaigre blanc,

16 caisses Huile de Kirch,

8 dito Liqueur de la Martinique,

12 dito Grand Vin Château-Lafitte, à vendre par

12 mai THEODORE NICOLET & Co.

RIZ.—25 tierçons RIZ de première qualité, venant de Charleston, à vendre par

3 mai J. W. ZACHARIE & Co.

PORC.—135 barils prime, 16 do. cargo, 13 do mess, en débarquement du bateau à vapeur Wm. T. Barry, à vendre par (3 mai) STETSON & AVERY.

GRAISSE.—576 barillets graisse en feuille, en débarquement du bateau à vapeur Cotton Plant, à vendre par [3 mai] STETSON & AVERY.

THÉ.—15 caisses Thé de Young-Hyson, provenant de la cargaison du Sumatra, de qualité supérieure, en débarquement du brick Rupee, de Boston, à vendre par

2 mai STETSON & AVERY.

CLOUS &c.—50 barriques Clous assortis, de Boston, 11 balles Toile à draps, épaissé et de 4 4, à vendre en débarquement du brick Rupee.

2 mai STETSON & AVERY.

RIZ.—77 barriques et 14 demi do, beau riz, en déchargement du brick Crawford, à vendre par

ES.

1er. mai rue du Camp, No. 9.

EXHIBITION

D'ouvrages en Verre,

Au-dessus du magasin d'horlogerie et de bijouterie de M. MUH, rue de Chartres, No. 115.

Cette exhibition sera fermée dans le courant de ce mois.

M. FINN présente ses remercîmens sincères aux habitants de la N. Orléans, pour le patronage libéral qu'il en a reçu, et il prend la liberté de leur annoncer que son *exhibition d'ouvrages en verre, en miniature*, sera fermée au commencement du mois prochain. Il offre à vendre une grande quantité d'ornemens de verre de couleur et d'émail, tels que navires, voitures, vases, paniers, ballons, quadrupèdes, et une infinité d'autres spécimens qu'il serait trop long de détailler dans un avis.

Prix d'entrée—50 cents; enfans moitié prix. La porte est ouverte depuis 10 heures du matin jusqu'à 9 du soir. 8 mai

J. R. PUTNAM,

DENTISTE, *rue du Canal, No. 27.*

DE retour à la Nouvelle-Orléans, continuera sa profession jusqu'au 1er. juillet. On le trouvera chez lui, depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 de l'après-midi. 18 avril—1m

LETTRES DE CHANGE sur Londres, à vendre

2 mai A. QUERTIER & BOUTIN.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 5 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour le compte de la succession de feu Henry Hugont, alias Jean Bart, h. c. l., un TERRAIN situé rue Bourgogne, entre les rues St. Philippe et Dumaine, ayant 41 pieds de face sur 93 pieds 6 pouces de profondeur, avec les édifices construits; deux LOTS DE TERRE contigus, situés rue St-Philippe, entre les rues Villeré et, Robertson, ayant chacun 30 pieds de face sur 120 de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent; un TERRAIN de forme irrégulière, situé rue des Ursulines, entre les rues Robertson et Claiborne, ayant 40 pieds 7 pouces de face, 100 pieds de profondeur sur une ligne, 175 pieds 8 pouces et un quart sur l'autre ligne, et 5 pieds 2 pouces et un tiers de large, sur la ligne du fond, et désigné par le No. 17.

Une négresse nommée SUZON, âgée de 80 ans.

Conditions—Un cinquième comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 20 mois, en billets par coupons, endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement, Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE Régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs. 4 mai

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 31 mai 1832, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Augustin Reggio, un TERRAIN, designé par le No. 11 au nouveau faubourg Marigny, à l'encoignure des rues François et Urquhart, ayant 60 pieds de face à la 1ère. rue et 120 pieds de profondeur, et face à la 2ème rue.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

27 avril MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testament.*—Jeudi, 31 mai 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte des mineurs Joseph Toutant, Victor Rodolphe, Joseph Emile, Elodie, Bazilie et Emilie Beauregard,

Un lot de TERRE situé dans la paroisse St. Tammany, ayant (plus ou moins), 1200 arpens de superficie. Le dit lot est situé entre les bayous Liberte et Paquet.

Conditions—1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

27 avril MARTIN BLACHE, régister.

L'acte de vente sera passé pardevant H. Pedeseleaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 31 mai 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu François Joseph Landon;

Un lot de TERRE situé rue de la Paix, faubourg Marigny, entre les rues Moreau et Casa Calvo, ayant environ 30 pieds de face sur environ 130 pieds de profondeur, mesure française, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions—Moitié comptant, et le reste à 1 an de crédit, en un billet endossé à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

27 avril MARTIN BLACHE, Régister.

L'acte de vente sera passé pardevant Carlile Pollock, not. pub., aux frais de l'acquéreur.

COUR DES PREUVES.—Avis est donné par le présent aux créanciers de la succession de feu J. L. Henry Ramel, ou à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles le tableau de répartition des fonds de la dite succession ne serait point homologué, et la répartition faite en consequence.

Par ordre de la cour.

10 mai MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—Attendu que H. Lockett a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Field Kennedy: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous 10 jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. MARTIN BLACHE,

9 mai register.

RUE DU CANAL--NO. 45.

MM. GEYER & CHAPMAN continuent à enseigner l'ecriture dans le plus bref délai. Leur methode est le résultat d'une expérience de plusieurs années dans l'enseignement de cet art utile; elle comprend tous les mouvemens enseignés par Carstair, et, sous le rapport du goût et du genre, beaucoup de choses qui ne se trouvent pas dans cet auteur. Il y a tous les jours des classes pour les messieurs et les dames.

Heures de leçons pour les hommes, à 6½ heures du matin et de 4 à 9 heures du soir. Pour les dames, de midi à 3 heures; celles qui le préféreraient peuvent prendre des leçons chez elles. De nombreux spécimens du travail de ceux qui ont déjà pris des leçons, sont exposés à leur académie, où les dames et les messieurs sont invités à venir les visiter. 5 avril.

GRAISSE.—540 barillets Graisse en feuilles, 73 barils Pork, en débarquement du bateau-à-vapeur North-Alabama, à vendre par

17 avril YORKE, MACALESTER & Co.

REMEDE DU DR. LEROY—Le soussigné vient de recevoir par le Salem, un assortiment de purgatif et vomi-purgatif du Docteur Leroy, garanti véritable et venant directement de la pharmacie "Lequoy Cottin" à Paris les personnes qui tiennent à avoir le véritable remède de Leroy sont invitées à venir examiner celui-ci. F. P. DUCONGÉ,

21 fév encoignure Conti et Chartres.

LETTRES DE CHANGE sur New-York et Londres, à vendre par

20 avril A. QUERTIER & BOUTIN.

TUILES.—50,000 Tuiles en débarquement du navire Cyrus Butler, à vendre par

30 avril QUERTIER & BOUTIN.

CAFE—1000 sacs beau Café de la Havane et de St.-Yago, en débarquement, à vendre par

THAYER, HURD & Co.

30 avril rue des Magasins, No. 29.

HUILE DE BALEINE.—20 caisses bonne Huile de Baleine, faite en automne, à vendre à bon marché pour clôre un envoi.

20 avril F. P. DUCONGÉ, encoignure Chartres et Conti

NOUVEAUX HABILLEMENTS!!

WM. C. NORRIS & Co. viennent de recevoir, par le Robert Morris, un nouvel assortiment d'habillements d'été d'une grande variété, pour hommes. Aussi, des habillements d'enfants. 18 avril

CENT milliers de CIGARRES en débarquement du brick Josefina, à vendre par

VICTOR DE LA COVA,

25 avril rue St. Louis, No. 51.

JAMBON, GRAISSE & PORC.—100 boucauts Jambon de première qualité, 500 barillets Graisse en feuilles, 81 barils Maquereaux et 81 dito Porc, de première qualité, reçus par le bateau à vapeur Franklin, à vendre par

23 avril STETSON & AVERY.

A VENDRE.—117 sacs CAFÉ de la Havane, première qualité. S'adresser à

J. CHALARON,

20 fév—0 rue Royale

W. H. Martin vs. Hall, Kennedy.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, jeudi, 24 mai, à midi, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, un Cheval blanc et une Charrette, saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,

14 mai Marshal.

McPhelin vs. P. Price, Roich vs. le même.

EN vertu de deux *writs de fieri facias* à moi adressés par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi, 25 mai, à midi, à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, 2 Mulets et un Dray, avec ses harnois, saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY, marshal.

14 mai.

James Aspele vs. Mrs. Malone.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mercredi, 23 mai, à 5 heures, au Principal, un secrétaire, une paire pinces et pincettes, un matelas et autres articles saisis dans l'affaire ci dessus. L. DAUNOY.

12 mai marshal.

Samuel Ives vs. P. G. De Rear.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, jeudi, 24 mai, à 5 heures, sur les lieux, chez Ives, encoignure des rues St.-Joseph et Tchoupitoulas, un Alambic en cuivre, &c. saisi dans l'affaire ci-dessus.

12 mai L. DAUNOY, marshal.

Veuve Perrilliat vs. A. Smith.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. C. Guyarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 19 mai, à 5 heures, à l'encoignure des rues de l'Hôpital et Levée, le contenu d'une Buvette, des Chaises, Tables, &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.

9 mai L. DAUNOY, marshal.

L. C. Hutchinson vs. M. Latille.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour, de cité, j'exposerai en vente, jeudi 17 mai, à 5 heures au Principal, une Armoire et un Canapé, saisis dans l'affaire ci-dessus.

3 mai L. DAUNOY, marshal.

Joseph Ferret vs. G. H. Hagan, R. Lewis vs. le même; H. Sparkman vs. le même; John G. Asher vs. le même.

EN vertu de quatre *writs de fieri facias* à moi adressés par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi, 22 mai, à midi, au Café de Hewlett, un certain Terrain désigné par le No. 2, dans l'Ilet No. 1, faubourg de l'Annonciation, entre les rues Robin et de la Course, et fesant face à la rue des Magasins, ayant plus ou moins soixante pieds de face, sur cent-vingt plus ou moins de profondeur, saisi dans les affaires ci-dessus.

20 avril L. DAUNOY, marshal.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. C. Guyarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente samedi 19 mai, à midi, à la Bourse, un LOT DE TERRE situé rue des Marais, entre les rues des Ursulines et du Bayou, ayant 60 pieds de face, sur 168 de profondeur sur une ligne, 99 pieds sur la ligne droite opposée, 53 pieds sur une ligne oblique, et 36 pieds 6 pouces dans la profondeur, saisi à la poursuite de Vve. Dreux.

18 avril L. DAUNOY, marshal.

AVIS est donné par le présent aux créanciers de la succession de feu Henry Hugont, *alias* Jean Bart, h. de c. l. d'avoir à présenter sous 10 jours leurs réclamations au soussigné, administrateur de la dite succession; et ceux qui doivent à la dite succession d'avoir à payer entre les mains du dit administrateur.

8 mai—3.3ps THEOPHILE MACARTY.

J. TOY, successeur de GUILLAUME, a l'honneur de prévenir le public qu'étant très-avantageusement connu en cette ville, il ouvrira un RESTAURANT, le 1er. mai, dans la rue d'Orléans, en face du Théâtre, où rien ne sera négligé pour satisfaire les amateurs qui voudront bien accorder leur patronage à cet établissement. On y trouvera à toute heure des repas chauds et froids; les vins y seront de la meilleure qualité et le service ne laissera rien à désirer sous le rapport de la propreté et de la célérité.

P. S. Il se charge aussi de faire les repas de commande. 28 avril—8.3ps

GLACES ET SORBETS.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public qu'ils se sont arrangés avec M. SERREAU, pour que ce dernier exerce sa profession de *glacier* dans leur établissement, situé à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, et que l'on y trouvera tous les jours à dater de dimanche 29 du courant, des CREMES aux meilleurs parfums, GLACES aux fruits d'Europe et des colonies, SORBETS, PUNCH *à la romaine.*

25 avril—1m MERLE & GIRODEAU.

NIEVES Y SORBETES.

LOS que suscriben tienen el honor de anunciar al público que, desde el domingo prócs